



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.3/8
2 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Deuxième session
Genève, 1er décembre 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises
4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale
5. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Election du Bureau

1. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que : "Au début de la première séance de chaque session ordinaire, la Commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur. Le président, les vice-présidents et le rapporteur constituent le Bureau de la Commission. En élisant les membres du Bureau, la Commission tient dûment compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable". L'article 19 précise en outre que "le Bureau se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les groupes A et C, deux par le groupe B et un par le groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée". Conformément au cycle de roulement, le président de la Commission sera un représentant d'un Etat membre inscrit sur la liste A (Afrique) et le rapporteur un représentant d'un Etat membre inscrit sur la liste A (Asie). Les cinq vice-présidents se répartiront donc comme suit : deux pour les listes A et C prises conjointement, deux pour la liste B et un pour la liste D.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire figurant dans la section I a été approuvé par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa première session (TD/B/44/2 - TD/B/COM.3/4, annexe VI).

Organisation des travaux

3. Conformément au calendrier des réunions de la CNUCED, la Commission disposera de cinq jours ouvrables, du 1er au 5 décembre 1997. Il est proposé qu'après la présentation du point 3 à la 1ère séance plénière, le 1er décembre 1997, le reste du lundi 1er décembre et le mardi 2 décembre soient consacrés à des discussions formelles et informelles sur le point 3.

4. Il est proposé que la Commission commence l'examen du point 4 le mercredi 3 décembre 1997. L'examen de ce point, en séances aussi bien informelles que formelles, se poursuivra jusque dans la matinée du vendredi 5 décembre 1997.

5. Les rapports des réunions d'experts seront examinés au titre des points pertinents de l'ordre du jour. La Commission adoptera son rapport dans l'après-midi du vendredi 5 décembre 1997.

Document

TD/B/COM.3/8

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises

6. Afin de faciliter les discussions de fond de la Commission, le secrétariat a rédigé un document de synthèse intitulé "Progrès accomplis dans l'élaboration de stratégies de développement des entreprises" (TD/B/COM.3/9).

7. Ce document a été établi comme suite à la demande de la Commission qui a jugé nécessaire, à sa première session, de poursuivre les travaux d'analyse et d'orientation dans certains domaines relatifs au développement des entreprises.

8. Dans la partie A sont résumées les principales conclusions de la Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction. Il est demandé à la Commission de donner des indications supplémentaires en ce qui concerne la direction à donner à l'analyse des politiques et les priorités en la matière, l'échange de données d'expérience nationales et les activités d'assistance technique et de conseil. La partie B contient un rapport intérimaire sur les activités menées dans le domaine de la coopération entre entreprises, pour permettre à la Commission de déterminer les domaines d'action futurs. Elle s'appuie sur un rapport plus complet faisant la synthèse des travaux déjà accomplis dans ce domaine, que la Commission avait recommandé d'établir à sa première session. Des copies de ce rapport pourront être obtenues au cours de la deuxième session de la Commission. La partie C donne des renseignements au sujet des établissements de recherche et des autres organismes d'appui aux PME, renseignements qui pourraient être groupés dans une base de données en vue d'améliorer la coordination des activités de recherche et de coopération technique concernant les PME. La partie D contient des renseignements sur la coopération entre la CNUCED, d'autres institutions et organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales dans le domaine du développement des entreprises.

9. Conformément à la décision prise par la Commission à sa première session, la Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction s'est tenue du 23 au 25 juillet 1997. Le rapport de cette réunion figure dans le document TD/B/COM.3/6 - TD/B/COM.3/EM.2/3. En prenant note de ce rapport, la Commission voudra peut-être entériner les recommandations qu'il contient, conformément au paragraphe 114 du "Partenariat pour la croissance et le développement".

Documents

| | |
|-------------------------------------|---|
| TD/B/COM.3/9 | "Progrès accomplis dans l'élaboration de stratégies de développement des entreprises" |
| TD/B/COM.3/6 - TD/B/COM.3/EM.2/3 | Rapport de la réunion d'experts sur le rôle de l'Etat et celui du secteur privé dans le développement des PME, ainsi que sur leur interaction |

Point 4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale

10. Comme suite à la demande faite par la Conférence à sa neuvième session et par la Commission à sa première session, le secrétariat a établi un document intitulé "Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale" (TD/B/COM.3/10).

11. Ce document se compose de deux sections. La première est consacrée à l'examen d'une question que la Commission n'a pas encore abordée, celle des "nouveaux services pour le développement". Elle contient un rapport intérimaire sur les activités entreprises par le secrétariat de la CNUCED pour contribuer au développement de services d'infrastructure expressément destinés à soutenir le secteur informel et à favoriser le développement des microentreprises. L'accent est mis sur les activités dans le domaine du microcrédit, où les travaux sont particulièrement avancés. La seconde section aborde les quatre questions au sujet desquelles la Commission a souhaité recevoir des informations et des propositions concrètes, à savoir :

1) stratégie en matière d'efficacité commerciale; 2) aspects juridiques du programme relatif aux pôles commerciaux; 3) coopération entre institutions dans le domaine de l'efficacité commerciale; et 4) évaluation de l'efficacité commerciale. Etant donné leurs incidences concrètes, les points 1 et 4 sont examinés plus en détail. A propos de la stratégie en matière d'efficacité commerciale, les bases analytiques et pratiques du programme relatif à l'efficacité commerciale sont rappelées et les éléments concrets d'une stratégie orientée vers des objectifs précis sont illustrés par deux exemples : le programme SYDONIA et le programme relatif aux pôles commerciaux. Une méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale est proposée dans un additif à ce document (TD/B/COM.3/10/Add.1).

12. A sa première session, la Commission avait décidé de convoquer deux réunions d'experts; l'une consacrée à l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit, s'est tenue du 5 au 7 mai 1997, et l'autre, portant sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale, a eu lieu du 8 au 10 septembre 1997. Les rapports de ces réunions figurent dans les documents TD/B/COM.3/5 - TD/B/COM.3/EM.1/3 et TD/B/COM.3/7 - TD/B/COM.3/EM.3/3. En prenant note de ces rapports, la Commission voudra peut-être entériner les recommandations qu'ils contiennent, conformément au paragraphe 114 du "Partenariat pour la croissance et le développement".

Documents

| | |
|-------------------------------------|---|
| TD/B/COM.3/10 | "Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale" |
| TD/B/COM.3/10/Add.1 | "Méthode d'évaluation de l'efficacité commerciale - Proposition" |
| TD/B/COM.3/5 - TD/B/COM.3/EM.1/3 | Rapport de la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit |
| TD/B/COM.3/7 - TD/B/COM.3/EM.3/3 | Rapport de la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale |

Point 5. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission

13. La Commission voudra peut-être établir l'ordre du jour provisoire de sa troisième session à la lumière des travaux de sa deuxième session.

Dans le calendrier indicatif des réunions de la CNUCED pour 1998, la troisième session de la Commission est prévue en novembre 1998.

Point 6. Questions diverses

Point 7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

14. Le rapport de la Commission sur sa deuxième session sera examiné par le Conseil du commerce et du développement.
